



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 2309

Texte de la question

M. Dominique Baert interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution des crédits budgétaires délégués, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans la police nationale et dans la gendarmerie dans le département du Nord depuis 2007.

Texte de la réponse

Dans le département du Nord comme dans tout le territoire national, les Français attendent qu'une réponse ferme soit apportée à toutes les formes de délinquance. Sous l'autorité du Premier ministre, le ministre de l'intérieur est déterminé à répondre à cette exigence de sécurité, qui repose en particulier sur l'action des forces de sécurité de l'Etat, chargées de faire respecter partout la loi, mais aussi sur l'engagement de tous les acteurs concernés. De nouvelles stratégies de sécurité vont se développer, résolument tournées vers les territoires et leurs habitants. La mise en place de zones de sécurité prioritaires sera un élément central de cette nouvelle politique. Le ministre souhaite tout particulièrement souligner qu'il entend améliorer les relations entre la police et les citoyens, notamment dans les quartiers populaires, et développer les coopérations entre la police nationale et les autres partenaires locaux. En effet, apporter des réponses aux problèmes de délinquance et garantir partout l'ordre républicain, notamment dans les territoires les plus fragilisés sur le plan économique et social, impose une action globale et donc la mobilisation de tous les acteurs, au premier rang desquels les élus locaux. Il est nécessaire d'agir sur plusieurs leviers, complémentaires et indissociables (prévention, répression...), afin de traiter au fond les problèmes, d'y apporter des réponses opérationnelles et pérennes. Pour sa part, l'Etat exercera pleinement ses responsabilités régaliennes et les forces de sécurité de l'Etat disposeront des moyens nécessaires. Le redressement des comptes publics est une priorité absolue et le ministère de l'intérieur prendra sa part à l'indispensable effort de maîtrise des dépenses publiques, notamment s'agissant de la stabilité globale des effectifs de l'Etat. Pour autant, et conformément aux engagements pris, la police nationale et la gendarmerie nationale bénéficieront de créations d'emplois, à hauteur de 500 postes supplémentaires chaque année, et les réductions d'effectifs programmées par le précédent Gouvernement ont été annulées. Par ailleurs, les moyens de fonctionnement des forces de police et de gendarmerie seront pour l'essentiel préservés. Pour ce qui est des années précédentes et plus précisément du Nord, les crédits des forces de l'ordre dans le Nord s'établissent comme suit.

Police nationale / fonctionnement / budget primitif de la direction départementale de la sécurité publique du Nord.

		2007	2008	2009	2010	2011	2012
A1	dépenses de bureau	1 555 033	1 656 669	1 666 496	1 450 017	1 364 914	1 255 888

A2	déplacement	2 634 971	2 538 348	2 543 148	2 157 351	2 499 062	1 978 082
A3	fluides et énergie	810 151	1 060 659	928 252	1 035 455	1 054 672	1 056 667
A4	autres dépenses courantes	95 599	105 791	127 253	157 796	187 973	174 453
B1	PTS	241 027	247 095	249 428	228 440	216 847	238 649
B2	armement	217 360	194 682	237 454	153 700	139 105	152 341
B3	tenues et protections	228 799	139 679	206 180	112 090	115 203	133 281
	CGFE (1)	5 782 940	5 942 923	5 958 211	5 294 849	5 577 776	4 989 361
B4	véhicules	1 252 345	1 260 600	1 125 360	647 115	718 511	1 220 050
C1	informatique	464 500	424 802	165 492	123 165	86 828	208 419
D1	loyers	1 512 467	1 002 028	948 213	776 000	965 500	1 094 491
D2	TATE(2)	1 120 019	1 743 067	1 710 034	1 763 953	677 176	910 525
TOTAL		10 132 271	10 373 420	9 907 310	8 605 082	8 025 791	8 422 846

1) Coût global de fonctionnement et d'équipement. (2) Travaux d'entretien et travaux d'aménagement. Police nationale / investissement (en M€)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Programme 176	11 955 633	6 609 794	751 528	2 543 765	4 220 739	4 622 203

Gendarmerie nationale / fonctionnement : La gendarmerie nationale notifiant les budgets déconcentrés au niveau régional, le groupement de gendarmerie du Nord n'a pas de budget en propre au sein de la région Nord-Pas-de-Calais. A titre indicatif toutefois, les données suivantes peuvent être rappelées :

Crédits délégués à la région Nord-Pas-de-Calais depuis 2007 (en M€)

Consommations annuelles					Dotation initiale réactualisée
2007	2008	2009	2010	2011	2012
9,87	9,82	9,16	9,83	28,62 (*)	26,1 (**)

Crédits consacrés aux unités implantées dans le département du Nord (en M€)

Consommations annuelles					Crédits initiaux réactualisés
2007	2008	2009	2010	2011	2012
5,61	5,59	5,24	5,62	16,95 (*)	14,85 (**)

(*) Depuis le 1er janvier 2011, la dotation initiale des régions comprend les loyers. (**) En mars 2012, la levée de

la mise en réserve s'est accompagnée de la mise en oeuvre du plan d'économies concernant l'ensemble des administrations. Pour la région Nord-Pas-de-Calais, ceci s'est traduit par une diminution de 0,3 M€ de la dotation initiale, passant de 26,4 M€ à 26,1 M€. La dotation finale 2012, qui tiendra compte des abondements accordés en cours d'année, sera de l'ordre de 28 M€ (dont 16 M€ au profit du département du Nord). Gendarmerie nationale / investissement Depuis 2007, les crédits d'investissement consacrés par la gendarmerie nationale au profit du département du Nord ont porté principalement sur des opérations immobilières, dont la construction-réhabilitation de la caserne domaniale Sénépart à Villeneuve-d'Ascq, pour un montant de 35 M€, qui devrait être achevée en 2013. Par ailleurs, 13 opérations de construction ou de réhabilitation locatives ont été menées depuis 2007 et 11 sont en cours. Enfin, 1,8 M€ de crédits ont été consacrés à la maintenance du parc domanial de la gendarmerie nationale dans le département du Nord depuis 2007.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2309

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4581

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5568